



Délibération n°2021-09

Relative au compte de gestion 2020 du budget annexe de Lesquin

Le Comité Syndical du SMALIM, dûment convoqué le 8 mai 2021, réuni le 18 mai 2021 sous la présidence de Monsieur Christophe COULON, son Président, en formation ne comprenant que les délégués des adhérents ayant choisi la compétence territoriale « aéroport de Lesquin »,

Sont présent(e)s :

Monsieur Christophe COULON avec le pouvoir de Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Jacques DANZIN, Monsieur Philippe EYMERY avec le pouvoir de Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur Matthieu CORBILLON avec le pouvoir de Monsieur AMBROZIEWICZ, Monsieur Michel BORREWATER, Monsieur Régis CAUCHE, Monsieur Alexis HOUSET.

Sont absent(e)s / excusé(e)s :

Monsieur Xavier BERTRAND, Madame Christelle DELEBARRE, Monsieur Nicolas LEBAS, Madame Irène PEUCELLE, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Damien CASTELAIN, Monsieur Jean-Marc AMBROZIEWICZ, Madame Béatrice MULLIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Alexis HOUSET.

Le quorum constaté,

Vu l'article L1612.12 du code général des collectivités territoriales,

Vu le compte de gestion établi par le comptable public du SMALIM, retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes de l'exercice 2020,

Considérant que la comptabilité du comptable public du SMALIM est régulière et n'a donné lieu à aucune observation,

DECIDE

D'émettre un avis favorable concernant le compte de gestion du budget annexe de Lesquin 2020, en recettes et en dépenses respectivement constatées et

Envoyé en préfecture le 26/05/2021

Reçu en préfecture le 26/05/2021

Affiché le

SLOW

ID : 059-200006120-20210518-D_2021_09-DE

acquittées par Monsieur le Payeur Régional, comptable public du SMALIM, ledit compte étant conforme aux écritures tenues par l'ordonnateur.

Votes pour : Unanimité
Ne participent pas au vote : 0
Abstentions : 0
Votes contre : 0



Christophe COULON
Président du SMALIM